

## X) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION BIATHLON**

INTITULE	<b>JUGE DE COMPETITION BIATHLON</b> <i>JC (Biathlon)</i>
<b>PREROGATIVES</b>	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Biathlon (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Chef du Pas de Tir, Chef des Pistes, Chef du stade, Chef du contrôle du Matériel, Juge à l'arrivée, Contrôleur à l'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter, Chef du contrôle, Contrôleur).
<b>PREREQUIS</b>	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
<b>ORGANISATION</b>	NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de JC Biathlon puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.
<b>ENCADREMENT</b>	Par des formateurs identifiés comme tels.
<b>FORMATION</b>	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral).</p> <p>Remise du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 4h00</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> :</p> <p>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
<b>DUREE DE VALIDITE</b>	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
<b>RECYCLAGE</b>	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

## XI) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS BIATHLON**

<b>INTITULE</b>	<b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION BIATHLON DTF (Biathlon)</b>
<b>PREROGATIVES</b>	Assurer, à la demande du BTN, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.
<b>PREREQUIS</b>	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.  Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.  (Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, du règlement IBU et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.)
<b>ORGANISATION</b>	NATIONALE. Le Responsable national met en place tous les deux ans (années paires) un séminaire (formation et/ou recyclage) de DT FFS Biathlon. Les dates de ce séminaire sont communiquées aux Comités Régionaux.
<b>ENCADREMENT</b>	Par des formateurs identifiés comme tels.
<b>FORMATION</b>	La formation est programmée sur 1 à 2 ans. <u>1<sup>ère</sup> étape</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité et son règlement (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) d'études de cas relatifs aux applications du RIS (règlement IBU). Visa du Livret de Formation, durée : 4h00 <u>2<sup>ème</sup> étape</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme Assistant DT sur une course nationale avec un DT formateur comme DT assistant qui validera le brevet. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
<b>DUREE DE VALIDITE</b>	Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans.  Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.
<b>RECYCLAGE</b>	Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages. (voir Organisation)  Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.

## XII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL BIATHLON**

<b>INTITULE</b>	<b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL BIATHLON</b> <i>DTI (Biathlon)</i>
-----------------	--

Contactez le responsable français des Délégués Techniques IBU par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.

*Les personnes âgées entre 28 et 55 ans peuvent faire acte de candidature pour la qualification de Délégué Technique International.*

*L'âge limite pour exercer en tant que Délégué Technique International est de 65 ans.*

### XIII) FORMATION DE **JUGE INTERNATIONAL DE BIATHLON**

<b>INTITULE</b>	<b>JUGE INTERNATIONAL DE BIATHLON</b> <i>JI (Biathlon)</i>
-----------------	---

Contactez le responsable français des Juges Internationaux IBU par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.

*Les personnes âgées entre 22 et 57 ans peuvent faire acte de candidature pour la qualification de Juge International.*

*L'âge limite pour exercer en tant que Juge International est de 65 ans.*